

1449. Les commissaires ont-ils volontiers adhéré à cette demande de votre part ? — J'ai toujours obtenu avec la plus grande difficulté un paiement qui ne fut pas autorisé par les rapports attestant des travaux faits.

1450. Quelle était la raison de cela ? — J'ai toujours cru que c'était parce qu'ils voulaient que les paiements fussent faits dans la limite de la somme du contrat. Je ne vois pas d'autre raison.

1451. Considérez-vous qu'ils aient agi avec vous par faveur ou autrement ? — Connaissant la localité où se trouvait cette section, je les ai trouvés tout-à-fait déraisonnables de me presser autant à l'égard des travaux.

1452. Voulez-vous dire pourquoi vous avez commencé les travaux sur certains points de préférence ? — Je les ai commencés sur les points les plus difficiles, voulant montrer aux commissaires et au gouvernement que je n'entendais pas faire comme d'autres entrepreneurs qui ont abandonné leurs travaux et failli ensuite. J'ai voulu leur donner ainsi la certitude que j'étais résolu de remplir mon contrat.

1453. Avez-vous avancé ces travaux suffisamment pour faire croire qu'ils pouvaient être continués ? — Oui, et beaucoup plus qu'on ne pouvait raisonnablement s'y attendre. J'ai commencé les travaux malgré le haut prix de la main-d'œuvre, et ne pouvant obtenir assez de travailleurs pour ma section, deux fois je me suis adressé à l'étranger pour en avoir.

1454. Quand cela ? — Dans l'été de 1872. J'ai fait alors des arrangements avec la compagnie des paquebots dite Anchor pour qu'elle m'amena 100 manœuvres d'Écosse au prix de \$30 par tête. Il en vint d'abord 52. Ils furent débarqués à St. Jean, N.-B., à mes frais depuis leur départ jusqu'à la section 16. Quand ils virent dans quel lieu ils se trouvaient, il fut tout à fait impossible de les retenir ; la surveillance qu'il fallait exercer vis-à-vis d'eux me coûtait presque autant que leurs gages. Finalement, ils désertèrent tous. Je parvins à les rejoindre et fit tous mes efforts pour les faire revenir, leur offrant de meilleurs gages que ceux que je leur avais promis en Écosse, mais ils préférèrent gagner les États-Unis. Trois ou quatre seulement restèrent assez longtemps sur la section. Pour les engager à rester, j'ai offert \$2 par jour à ces hommes, que j'avais engagés pour \$1.20. J'ai aussi offert de leur donner le prix du passage — ils étaient convenus de le payer — mais j'ai dû tout perdre, ces frais là et tous les autres.

1455. Quel est l'autre effort ? — Ça été d'aller au Cap-Éton, N.-E., dans le mois d'août, et dans un séjour d'environ trois semaines je suis parvenu à engager 120 hommes.

1456. Combien sont-ils restés de temps à votre service ? — Le grand nombre, de 5 à 8 mois. Je dois dire que probablement la moitié de ces 120 hommes avaient des amis sur la section 10, et qu'aussitôt rendus sur ma section ils désertèrent pour aller les trouver. Les autres restèrent avec moi.

1457. Pourquoi ne vous en est-il resté qu'un si petit nombre ? — C'est que le genre de travail ne leur plaisait pas et parce que la localité se trouvait trop isolée. Les travailleurs furent régulièrement payés ; je dis cela à dessein et en réponse aux fausses allégations de M. Fitzgerald. A venir jusqu'à la faillite de mes associés, en 1872, il ne s'est pas écoulé un mois sans que leurs comptes fussent réglés. Je le répète, les travailleurs furent régulièrement et fidèlement payés, et ce n'a jamais été parce qu'ils souffraient sous ce rapport qu'ils ont quitté mon service.

1458. Relativement aux modifications opérées ou recommandées par M. Buck, pouvez-vous dire ce que vous avez donné en compensation ? — J'ai remplacé des ponceaux par des fossés en détournant des cours d'eau, ce qui a augmenté mes frais de beaucoup.

1459. Par rapport à la qualité des travaux, quel est votre avis sur le résultat de cette substitution ? — Je pense que le chemin eût été moins bon si l'on avait maintenu les ponceaux spécifiés au contrat. Les différents passages à niveau sur ces ponceaux auraient été une source de dépense continuelle pour le pays, car tout homme pratique sait qu'il faut réparer la maçonnerie lorsqu'elle se détériore.

1460. Voulez-vous donner des explications à l'égard de l'abaissement des rampes ? — Elles ont été abaissées à ma demande, et sur l'ordre de M. Fleming, après lui avoir montré le plan de drainage que j'avais proposé, et qu'il trouva judicieux, parce que la substitution de ces fossés devait réellement donner à la chaussée plus d'élevation qu'elle n'aurait eue sans cela.